



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 57373

### Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude des enseignants de sa circonscription relatives à une éventuelle suppression des TPE en classe de terminale. Les enseignants préoccupés par cette susceptible suppression évoquent l'intérêt pratique des travaux personnels encadrés. En effet, ils sont l'occasion pour les lycéens d'aborder une même question sous l'angle de plusieurs disciplines. Ils favorisent en outre une propension au travail d'équipe, indispensable à leur future insertion professionnelle. Les TPE offrent aux élèves l'opportunité d'un entraînement à la soutenance orale et accroissent l'attention des lycéens qui comprennent de ce fait mieux l'importance de l'interdisciplinarité. Le maintien des TPE serait donc un élément particulièrement important au plan de la transmission effective des savoirs. La richesse intellectuelle qu'ils présentent justifierait que soit poursuivi leur enseignement sur deux années, c'est-à-dire tant en classe de première qu'en classe de terminale. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de répondre aux inquiétudes desdits enseignants.

### Texte de la réponse

Pour alléger la charge de travail des élèves et des enseignants en classe terminale dans la perspective de la préparation de l'examen du baccalauréat et favoriser l'enseignement des langues vivantes, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de revoir le positionnement des travaux personnels encadrés dans les enseignements en lycée. À compter de la rentrée 2005, les TPE sont supprimés en classe terminale des séries générales (arrêté du 9 décembre 2004 paru au Journal officiel du 17 décembre 2004) ; les mêmes classes terminales bénéficieront, pour l'enseignement de la première langue vivante, de groupes dédoublés permettant une pratique plus intensive de l'oral. En revanche, ils restent une activité obligatoire en classe de première générale et seront pris en compte au baccalauréat selon des modalités qui seront précisées prochainement et qui seront de nature à répondre aux inquiétudes des élèves et des professeurs. Ainsi les travaux personnels encadrés demeurent bien un outil essentiel de la transmission des savoirs et de la formation des élèves.

### Données clés

**Auteur :** [M. Édouard Courtial](#)

**Circonscription :** Oise (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57373

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1236

**Réponse publiée le** : 6 septembre 2005, page 8364